



DEMANDE DE PERMIS INSTALLATION OU MODIFICATION D'UNE PISCINE RÉSIDENIELLE

V-0325

Ce formulaire s'appuie sur les dispositions du Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles (Loi S-3.1.02), ainsi que sur le guide d'application publié par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Ce permis s'applique;

- Aux piscines extérieures dont la profondeur d'eau atteint soixante (60) centimètres ou plus;
- Aux spas d'une capacité supérieure à deux mille (2000) litres

Portez une attention particulière aux unités de mesure utilisés : Mètre : m Pieds : pi
Centimètre : cm Pouces : po

1. LOCALISATION DES TRAVAUX

ADRESSE			
CADASTRE (LOTS)			
Zone agricole	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Zonage / numéro de zone :	
Zone piia (plan d'implantation et d'intégration architecturale)	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		

2. IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Nom du propriétaire			
Adresse			
Ville, province		Code postal	
Téléphone (cochez préférence)	<input type="checkbox"/> rés :	<input type="checkbox"/> bur :	<input type="checkbox"/> cell :

3. IDENTIFICATION DU REQUÉRANT*

cochez cette case si même que propriétaire

***n.b. si vous faites les démarches pour et au nom du propriétaire, le ou la propriétaire doit signer le formulaire de procuration à cet Effet.**

Nom			
Adresse			
Ville, province		Code postal	
Téléphone (cochez préférence)	<input type="checkbox"/> rés :	<input type="checkbox"/> bur :	<input type="checkbox"/> cell :

4. IDENTIFICATION DE L'ENTREPRENEUR

cochez cette case si travaux effectués par le propriétaire

Nom de l'entreprise			
Responsable	No rbq :		
Adresse			
Ville, province		Code postal	
Téléphone	Bur :	poste :	cell :



DEMANDE DE PERMIS INSTALLATION OU MODIFICATION D'UNE PISCINE RÉSIDENIELLE

5. IDENTIFICATION DU PROJET

Par souci d'uniformité avec le règlement provincial, le mot *enceinte* désigne tout type de barrière ou clôture limitant l'accès à la piscine.

Type de piscine : (cochez un seul type)	<input type="checkbox"/> Creusée ou semi-creusée	
	<input type="checkbox"/> Piscine hors terre - Hauteur de la paroi : _____ <input type="checkbox"/> m <input type="checkbox"/> po	
	<input type="checkbox"/> Piscine démontable - Hauteur de la paroi : _____ <input type="checkbox"/> m <input type="checkbox"/> po	
	<input type="checkbox"/> SPA – Capacité supérieure à deux mille (2000) litres.	
Nature des travaux :	<input type="checkbox"/> Nouvelle Installation piscine/spa	<input type="checkbox"/> Nouvelle installation enceinte
	<input type="checkbox"/> Remplacement piscine/spa	<input type="checkbox"/> Remplacement enceinte
	<input type="checkbox"/> Modification piscine/spa	<input type="checkbox"/> Modification enceinte
Profondeur maximale d'eau prévue : _____ <input type="checkbox"/> m <input type="checkbox"/> po		
Volume d'eau prévu (en litres, si connu) : _____		
Installation d'un plongeur (cochez une option) :		
<input type="checkbox"/> OUI (joindre obligatoirement les plans conformes à la norme BNQ 9461-100)		
<input type="checkbox"/> NON		

6. ÉCHÉANCIER ET COÛTS DES TRAVAUX

Valeur estimée des travaux			
Date prévue du début des travaux		Date prévue de la fin des travaux	



DEMANDE DE PERMIS INSTALLATION OU MODIFICATION D'UNE PISCINE RÉSIDENIELLE

7. CONTROLE DE L'ACCÈS (ARTICLES 3 À 6 DU RÈGLEMENT)

7.1 PISCINE HORS TERRE OU DÉMONTABLE

Si la paroi de votre piscine hors terre mesure au moins (1,2 m / 47" 1/4) ou si la paroi de votre piscine démontable mesure au (1,4 m / 55" 1/8), vous pouvez ne pas installer d'enceinte. **Vous devez alors installer l'échelle suivante :**

- Je vais installer une échelle amovible munie d'une portière qui se verrouille et se referme automatiquement.

Sinon, vous devez alors choisir une méthode de contrôle de l'accès parmi ces options :

- Je vais aménager une nouvelle galerie (terrasse, plateforme) dotée d'une enceinte conforme (remplir section 7.2). **Un permis de construction pour galerie sera également nécessaire**
- Je vais utiliser une galerie (terrasse, plateforme) existante, mais j'installerai une enceinte conforme sur la portion menant à la piscine (remplir section 7.2)
- Je vais utiliser une galerie (terrasse, plateforme) et une enceinte existante conforme (remplir section 7.2)

7.2 ENCEINTE OBLIGATOIRE

Une piscine creusée ou semi-creusée doit toujours être entourée d'une enceinte conforme.

Une piscine hors terre dont la paroi mesure moins (1,2 mètre / 47" 1/4) ou une piscine démontable dont la paroi mesure moins (1,4 m / 55" 1/8), doit aussi être entourée d'une enceinte conforme.

Caractéristiques de l'enceinte :

- Hauteur de l'enceinte : _____ m po
(Au moins 1,2 m / 47" 1/4 à partir de la surface d'accès)
- Largeur maximum des ouvertures _____ m po
(Max. 10 cm / 3" 7/8, incluant l'espace au bas de la clôture, entre les planches, etc.)
 - Aucun élément facilitant l'escalade (traverses horizontales, saillies, ornements etc)Type de clôture (cochez un seul choix) : (**Une haie ou des arbustes ne peuvent jamais constituer l'enceinte)
 - Bois
 - Mailles de chaîne (avec lattes si les mailles dépassent 3 cm / 1" 3/16)
 - Autre matériau : _____
- **L'enceinte doit comporter une porte (remplissez la section 7.3)**

Veillez confirmer :

- OUI, je respecterai ces exigences concernant l'enceinte obligatoire.

7.3 PORTE DE L'ENCEINTE

Hauteur de la porte : _____ m po

(Au moins 1,2 m / 47" 1/4 à partir de la surface d'accès)

Hauteur du loquet : _____ m po

(Si le loquet se trouve à l'extérieur, il doit se situer à au moins 1,5 m / 59" 1/16 de hauteur)

Largeur maximum des ouvertures : _____ m po

(Max. 10 cm / 3" 7/8, incluant l'espace au bas de la clôture, entre les planches, etc.)

Veillez confirmer :

- OUI, je respecterai ces exigences relatives à la porte de l'enceinte.



DEMANDE DE PERMIS INSTALLATION OU MODIFICATION D'UNE PISCINE RÉSIDENNELLE

7.4 MUR FORMANT PARTIE DE L'ENCEINTE

Si un mur de votre maison ou d'un autre bâtiment sert de partie d'enceinte, toutes les portes et fenêtres de ce mur doivent respecter les exigences suivantes :

- La porte doit se refermer d'elle-même et se verrouiller automatiquement :

Hauteur de la porte : _____ m po
(Au moins 1,2 m / 47" 1/4 à partir de la surface d'accès)

Hauteur du loquet : _____ m po
(Si le loquet se trouve à l'extérieur, il doit se situer à au moins 1,5 m / 59" 1/16 de hauteur)

- Toute fenêtre située à moins de trois (3) mètres du sol doit être munie d'un dispositif limitant l'ouverture à 10 cm / 3" 7/8.

Si l'une de ces conditions n'est pas remplie, il ne doit y avoir aucune ouverture dans ce mur permettant d'entrer directement dans la zone de la piscine.

Veillez confirmer :

- OUI, je respecterai ces exigences si un mur de bâtiment fait partie de l'enceinte.

8. AMÉNAGEMENT AUTOUR DE LA PISCINE (ARTICLE 7)

Afin d'éviter tout risque d'escalade ou d'accès involontaire :

- Maintenir une zone libre d'environ un 1m / 39" 1/2 autour de la piscine ou de l'enceinte, sans équipement fixe (module de jeux, mur de soutènement, etc.)
- Installer tout appareils (pompe, filtreur, chauffe-eau etc) à plus de 1m / 39" 1/2 de la piscine ou derrière l'enceinte, ou dans une remise / sous une structure d'au moins 1,2 mètre (ex. : galerie)
- Limiter l'ouverture des fenêtres à 10 cm / 3" 7/8 si elles se trouvent à moins de 1m / 39" 1/2 de la piscine ou de l'enceinte et à moins de 3 m / 118" 1/8 du sol

Veillez confirmer :

- OUI, je respecterai ces dispositions concernant l'aménagement autour de la piscine.

9. DOCUMENTS OBLIGATOIRE À JOINDRE À VOTRE DEMANDE

Les documents suivants doivent être fournis avec le présent formulaire :

- Croquis d'implantation détaillé (piscine, enceinte, bâtiments, appareils, etc.);
- Plan de construction de l'enceinte;
- Photographies de emplacement prévu;
- Preuve de conformité à la norme BNQ 9461-100 si vous installez un plongeoir;
- Procuration du propriétaire, si vous n'êtes pas propriétaire;
- Tout autre document exigé par l'inspecteur;



DEMANDE DE PERMIS INSTALLATION OU MODIFICATION D'UNE PISCINE RÉSIDENIELLE

10. TARIFICATION

Vérifiez la tarification auprès de votre municipalité.

11. SIGNATURE

Je, soussigné, certifie que les renseignements donnés dans le présent document et ses annexes sont à tous les égards vrais, exacts et complets. La délivrance d'un permis ou certificat, l'approbation des plans et devis ainsi que les inspections faites par un fonctionnaire sont des opérations à caractère administratif et ne doivent pas être interprétées comme constituant une garantie de qualité des plans, devis et travaux ou de conformité avec les lois et les règlements applicables à ces travaux. Les dispositions de la présente demande de permis doivent être satisfaites non seulement au moment de la délivrance du permis, mais en tout temps après la délivrance de celui-ci. N'oubliez pas qu'il est interdit d'entreprendre des travaux de construction sans l'obtention d'un permis.

Signature : _____

Date : _____

Nom : _____